

# Epreuve certificative de l'unité capitalisable 3 du BPJEPS en 4 UC

N° de session :

<b>Nom et prénom</b>		<b>Date et lieu</b>	
<b>Organisme de formation</b>		<b>Heure de début et de fin de la séance</b>	
<b>Spécialité</b>	Educateur Sportif –	<b>Heure de début de l'entretien</b>	
<b>Mention</b>	Activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort		
<b>Signature du candidat A la fin de l'entretien</b>		<b>Heure de fin de l'entretien</b>	

1<sup>er</sup> passage

2<sup>nd</sup> passage

<b>Évaluation UC 3</b>	<input type="checkbox"/> <b>FAVORABLE</b>	<input type="checkbox"/> <b>DÉFAVORABLE</b>
<b>Nom et prénom des évaluateurs</b>	<b>Signature</b>	

## UC 3

### CONDUIRE UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LES ACTIVITÉS DU CANOE-KAYAK ET DES DISCIPLINES ASSOCIÉES JUSQU'AU PREMIER NIVEAU DE COMPÉTITION FÉDÉRALE, DANS UN CADRE SECURITAIRE ;

**OI 3-1 CONCEVOIR LA SEANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE.**  
3-1-1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation  
3-1-2 Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle  
3-1-3 Prévoir la séance ou le cycle

**OI 3-2 CONDUIRE LA SEANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE**  
3-2-1 Organiser une séance ou un cycle en fonction des objectifs  
3-2-2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle  
3-2-3 Adapter son action pédagogique

**OI 3-3 EVALUER LA SEANCE, LE CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE**  
3-3-1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés  
3-3-2 Évaluer son action  
3-3-3 Évaluer la progression des pratiquants

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

**MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)**

✓ Vous êtes aujourd'hui en situation d'évaluateur sur l'épreuve certificative de l'unité capitalisable (UC) 3 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS en 4 UC) diplôme d'Etat placé sous la responsabilité de la DRAJES. Si vous n'êtes pas agent de l'Etat, vous êtes considéré, durant ce temps, comme un « *collaborateur occasionnel du Service Public* ».

✓ Déroulé de l'épreuve :

La séance fait partie d'un cycle d'au moins 4 séances, formalisé dans un dossier transmis aux évaluateurs avant le jour de l'épreuve. Le(la)candidat(e) conduit la séance d'animation au sein de la structure d'alternance pendant au minimum 60 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants. La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum dont : 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la)candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie ses choix éducatifs et pédagogiques ; 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur l'analyse de son expérience pédagogique.

## RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

<b>ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respecter le cadre réglementaire strict tout au long de l'évaluation (référentiels).</li> <li>✓ Veiller à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'évaluation.</li> <li>✓ Evaluer les compétences des candidats uniquement en fonction de leur prestation.</li> <li>✓ N'intervenir que pour des raisons de sécurité ou de mise en danger.</li> </ul>
<b>NEUTRALITÉ ET OBJECTIVITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire abstraction de tout intérêt personnel et professionnel.</li> <li>✓ Ne pas évaluer une personne connue personnellement.</li> <li>✓ Adopter une attitude neutre et bienveillante et une posture adaptée (vouvoiement).</li> <li>✓ Evaluer la personne sans aucune considération ni parti-pris.</li> <li>✓ Ne pas porter des jugements de valeur</li> </ul>
<b>CONFIDENTIALITÉ ET SOLIDARITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Garantir la discrétion professionnelle vis-à-vis des candidats et évaluateurs.</li> <li>✓ Ne pas rapporter les avis sur les prestations des candidats à l'extérieur.</li> <li>✓ Garantir la solidarité entre les évaluateurs et leur obligation de réserve.</li> </ul>

### ACCUEIL DU CANDIDAT

Inviter le candidat à émarger et présenter sa convocation et une pièce d'identité.

Se présenter en tant qu'évaluateur [nom et fonctions].

Présenter les conditions du déroulement de l'épreuve.

Remercier le candidat pour l'envoi du dossier étudié.

Inviter le candidat à commencer et inscrire l'heure de début (p.I).

### QUESTIONNEMENTS

Inscrire l'heure de fin de séance du candidat (p.I) après lui avoir demandé s'il a effectivement terminé sa séance orale.

Utiliser un vocabulaire simple et univoque et des formulations encourageant le niveau descriptif.

À une question posée par les évaluateurs, doit correspondre une seule demande d'information.

Interroger le candidat sur :  
- sa pratique en situation et dans un contexte professionnel,  
- sa capacité à analyser ses choix et ses actions.

A la fin du temps imparti, remercier le candidat et inscrire l'heure (p.I).

### FORMULATION DES AVIS

Se concerter pour formuler une proposition d'avis.

Pour chaque UC, les évaluateurs échangent et aboutissent à un consensus s'appuyant sur les objectifs intermédiaires propres à l'UC en question.

L'avis doit être argumenté et motivé même quand il est favorable

L'argumentaire doit être en cohérence avec les compétences évaluées et en lien avec l'avis formulé.

Une évaluation certificative a pour objet la certification de compétences, et non la préconisation de conseils pour améliorer la pratique du candidat.

Emarger et signer (p.I).